

DIRECTION DE RECHERCHE : TRAVAIL DIRIGÉ MSL6700

Règlement pédagogique - Faculté des études supérieures et postdoctorales

Section XX - Évaluation de la maîtrise avec stage et avec travail dirigé et fin de la candidature

75. Directeur

Le travail dirigé se fait sous la supervision d'un directeur. Ce dernier occupe un rôle variable selon les dispositions en place dans les facultés, départements et programmes.

NB : Le directeur doit être un professeur de l'Université de Montréal

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT(E)

NOM	_____	DIPLÔME POSTULÉ	Maîtrise en muséologie
ADRESSE	_____	N° DU PROGRAMME	2-131-1-0
	_____	MATRICULE	_____
_____		_____	
Signature de l'étudiant(e)		Date (JJ/MM/AA)	

INFORMATION SUR LE DIRECTEUR/TRICE :		NOMINATION <input type="checkbox"/>	MODIFICATION <input type="checkbox"/>
NOM	_____	MATRICULE	_____
DÉPARTEMENT/FACULTÉ	_____		
_____		_____	
Signature du directeur/trice		Date (JJ/MM/AA)	
DÉCISION DU RESPONSABLE DE PROGRAMME :		APPROUVÉ <input type="checkbox"/>	REFUSÉ <input type="checkbox"/>
REMARQUES	_____		

_____		_____	
Signature du responsable de programme Prof. Christine Bernier		Date (JJ/MM/AA)	